

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2021 - 10 - 07

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAudeau, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Désignation de nouveaux représentants au sein
des organismes extérieurs**

Le Conseil Communautaire est invité à pourvoir les sièges devenus vacants au sein des différentes instances communautaires et extérieures, tel que rappelé ci-après :

Organismes extérieurs	Sièges à pourvoir
SyDEV	1 siège
Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (3CPE)	1 siège
Syndicat des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (commune de Brétignolles sur Mer)	1 siège de titulaire
Syndicat des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (communes de Brétignolles sur Mer/Le Fenouiller)	2 sièges de suppléant
Office de Tourisme Intercommunal (communes de Coëx et de Saint Hilaire de Riez)	2 sièges de titulaire
ARIANE ASFODEL CA ROULE (commune du Fenouiller)	1 siège de suppléant

Selon l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des organismes extérieurs dont des sièges sont à pourvoir,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les instances mentionnées au rapport ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité Lucien PRINCE, délégué au sein du SyDEV et au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (3CPE) en remplacement de Philippe POUCKET ;

Article 3 : DESIGNNE à l'unanimité :

- Francis ROBIN, délégué titulaire en remplacement de Patrick CHOUQUET,
- Patrick CHOUQUET, délégué suppléant en remplacement de Francis ROBIN,
- Patrick TRICHET, délégué suppléant en remplacement de André MENUET au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;

Article 4 : DESIGNNE, à l'unanimité, Patricia ROUVREAU, déléguée titulaire et Jean-Pierre STEPHANO, délégué titulaire au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal en remplacement respectivement de Nathalie JAN et Alain MAHIET ;

Article 5 : DESIGNÉ à l'unanimité, Patrick TRICHET, délégué suppléant, au sein de ARIANE ASFODEL CA ROULE en remplacement de André MENUET.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 09 DEC. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 DEC. 2021

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET

